

2016

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
ET DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Syndicat mixte Intercommunal de Transport
et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise





L'année 2016 confirme la bonne santé financière du SITTOMAT. Il convient de rappeler que le coût d'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE), gérée dans le cadre d'une délégation de service public permet de dégager des marges pour développer la valorisation matière.

De ce fait, le coût de la collecte sélective n'est plus répercuté aux villes membres du syndicat.

En 2016, une action importante a été initiée pour le remplacement ou l'ajout des Points d'Apport Volontaires dont certains dataient de 1996, date de mise en œuvre de la collecte sélective. L'implantation de points d'apport volontaires, semi-enterrés ou enterrés, sera poursuivie en 2017.

De même, en 2016, un programme de travaux a été décidé sur trois quais de transit des ordures ménagères que gère le Sittomat, à Solliès-Pont, Hyères et La Môle. Les travaux seront réceptionnés en 2017 et 2018.

Enfin, en 2016, deux nouvelles opérations de valorisation matière sont initiées : le compostage collectif et la collecte des biodéchets. 2016, l'année qui confirme l'engagement du SITTOMAT pour un système multi-filières dont la valorisation matière est l'alternative à la valorisation énergétique.

2016, Une année où le geste de tri est confirmé et reste à développer encore et toujours !

Jean-Guy di GIORGIO
Président du SITTOMAT

Sommaire

▀ LE SITTOMAT	3
▀ LE TRANSPORT	10
▀ LA VALORISATION MATIÈRE	11
▀ LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	19
▀ SYNTHÈSE	24
▀ LE BILAN FINANCIER	28

LE SITTOMAT

Un Syndicat mixte Intercommunal dédié au traitement des déchets

Créé en 1979 par 18 villes, pour en compter aujourd'hui 38, le SITTOMAT est le Syndicat mixte Intercommunal de Traitement et de Transport des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise.

Cet acteur public a pour objet de réaliser pour le compte des collectivités la **gestion des déchets ménagers**. Il a reçu une délégation de compétence pour le traitement des OM, il a pour mission de :

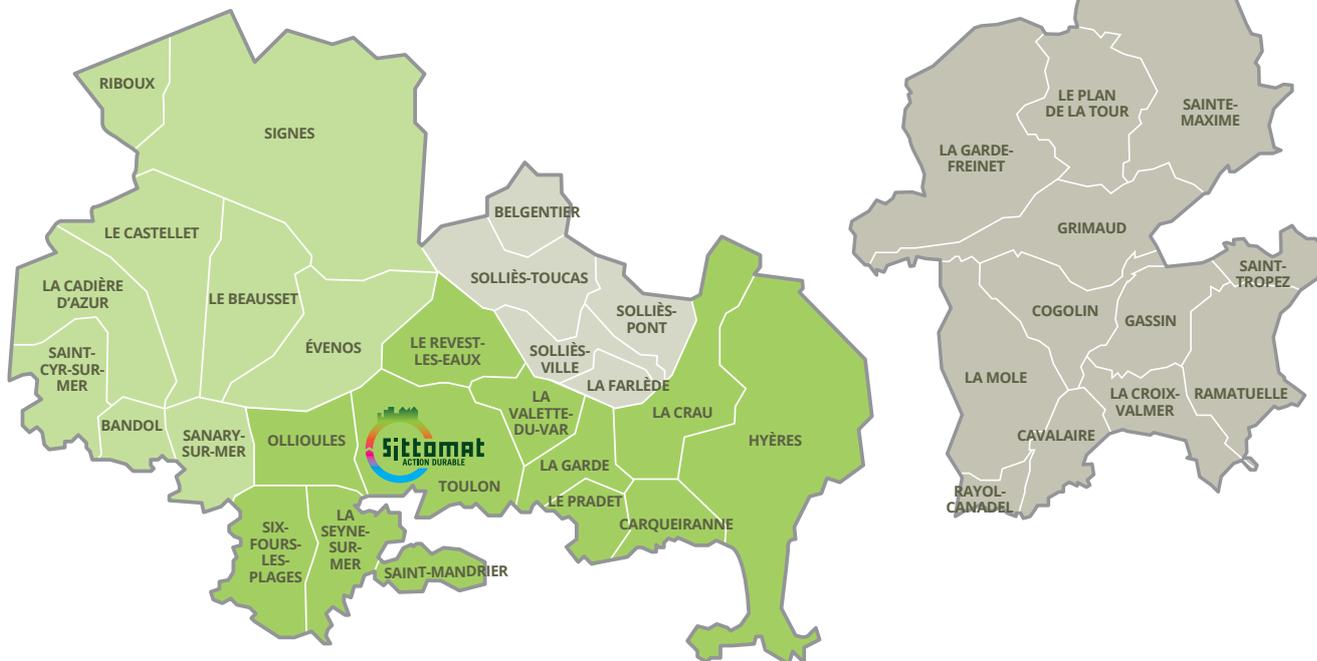
- > **Transporter** et traiter les déchets ;
- > **Gérer** certaines infrastructures communes telle que l'UVE ;
- > **Développer** la collecte sélective des déchets chez les particuliers ;
- > **Accompagner** les dispositifs de collecte sélective auprès des communes membres ;
- > **Négocier** les contrats avec les éco-organismes et les prestataires.

Un territoire

Son territoire s'étend sur 1235 km² et compte **2 Communautés de Communes** et **2 Communautés d'Agglomération**.

Le Syndicat gère ainsi les déchets de plus de **565 000 habitants**.

-  Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume
-  Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée
-  Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
-  Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez



Ce territoire revêt deux spécificités qui impactent directement la gestion des déchets :

> une structure hétérogène de l'habitat avec une proportion équivalente d'habitat vertical, horizontal et mixte ;

> un afflux touristique estival qui équivaut chaque année à une production d'OM de 191 000 habitants supplémentaires à l'année.

Pour optimiser le traitement des déchets ménagers et les performances de la collecte sélective, le SITTOMAT doit s'adapter à ces contraintes territoriales.

LE SITTOMAT



Une gouvernance définie par les Élus

INFO +

En 2016, le SITTOMAT a intégré la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez dans son territoire pour le traitement de ses ordures ménagères.

Le Comité Syndical

Le SITTOMAT est administré par un comité syndical composé de 17 délégués titulaires et 5 délégués suppléants. Ces élus sont issus des 4 communautés membres le composant. Ils votent les délibérations concernant la gestion et le traitement des déchets. Ils prennent également les décisions concernant la valorisation des déchets et l'optimisation des budgets.

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

- Délégués titulaires : René JOURDAN, Jean-Mathieu MICHEL, Jean-Paul HUSSIE, Jean-Luc GRANET
- Suppléants : Gérard VALERO, Alain DEMARLIER

Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

- Délégués titulaires : Jean-Guy di GIORGIO, Gilles VINCENT, Thierry ALBERTINI, Jean-Pierre HASLIN, Claude ASTORE, Robert BENEVENTI
- Suppléants : Jean-Pierre EMERIC, Christine PAGANI-BEZY

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

- Délégués titulaires : Patrick BOUBEKER, Jean-Luc VITRANT, Audrey BASTELICA
- Suppléant : Gérard PUVEREL

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

- Délégués titulaires : Vincent MORISSE, Jean PLENAT, Philippe LEONELLI, François BERTOLOTTO
- Suppléants : Anne-Marie WANIART, Marc Étienne LANSADE

Principe de représentation

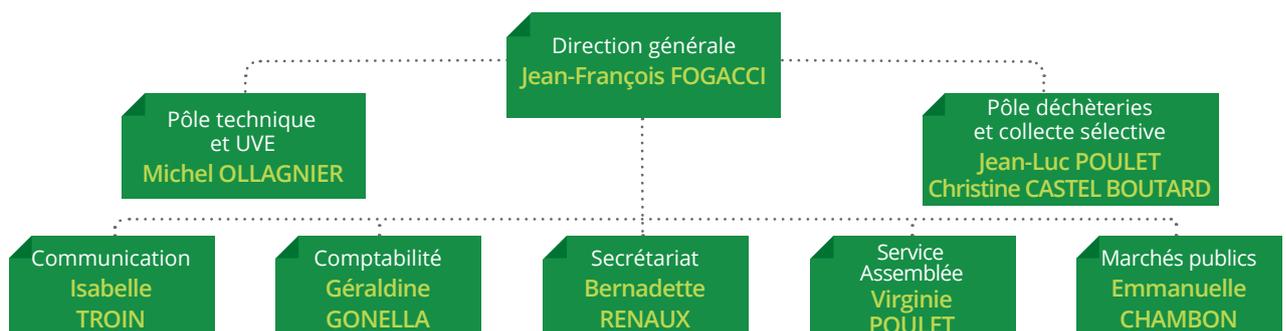
Désormais, ce ne sont plus les villes qui sont membres du Syndicat mais les intercommunalités. Ces communautés désignent les délégués du SITTOMAT. Chaque membre est représenté selon son nombre d'habitants, revu à l'occasion de chaque recensement quinquennal. Le nombre de voix d'un délégué dans les votes du SITTOMAT est proportionnel aux tonnages de déchets produits par la collectivité qu'il représente.

Le bureau

Élu par les 17 délégués titulaires, le bureau compte **un président et cinq vice-présidents** :



La structure administrative





La stratégie du SITTOMAT

Des engagements pérennes

Depuis sa création en 1979, le SITTOMAT a toujours eu pour vocation de valoriser au maximum les déchets de son territoire. Le Syndicat a ainsi régulièrement adapté leur traitement selon les nouvelles solutions techniques disponibles et pérennes.

Cette volonté politique se traduit par la hiérarchisation des modes de traitement des déchets :

1. La **valorisation matière** est privilégiée (compostage, recyclage...);
2. La **valorisation énergétique** s'applique à tout ce qui ne peut être recyclé ;
3. Le **stockage** est le dernier mode de traitement des déchets ne pouvant être valorisés sous aucune forme.

Pour chacun de ces traitements, le Syndicat ne fait appel qu'à des prestataires de services qualifiés et certifiés pour s'assurer traçabilité et conformité.

Les enjeux à venir

Le SITTOMAT s'est fixé 2 principaux objectifs en accord avec ceux du Grenelle de l'Environnement :

- > Favoriser la valorisation matière des déchets via le compostage et recyclage ;
- > Maintenir les performances de l'UVE.

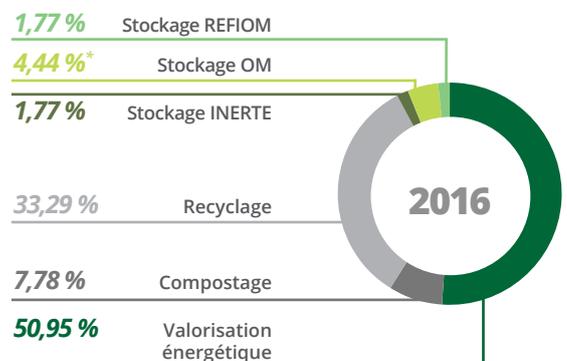
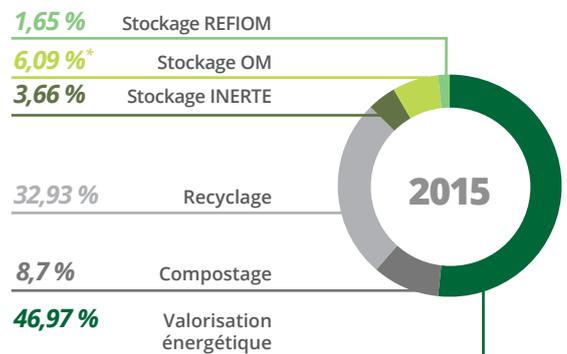
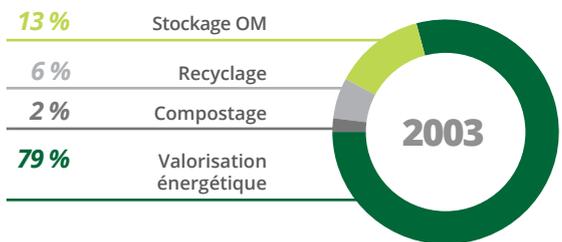
Favoriser la valorisation matière

Pour poursuivre le développement de la collecte sélective et donc du recyclage, le SITTOMAT continue ses efforts en soutenant les villes et les administrés dans le tri des déchets avec les actions suivantes :

- > Renforcement de la communication de proximité et de l'action des ambassadeurs du tri auprès de tous les publics ;
- > Optimisation et adaptation des moyens de communication pour inciter et sensibiliser le maximum de personnes à l'intérêt et aux règles du tri ;
- > Développement du réseau de points de collecte en Apport Volontaire pour les centres-villes et l'habitat vertical ; équipement des foyers en collecte à domicile pour l'habitat pavillonnaire ;
- > Accentuation du dispositif de collecte du verre car 50 % du verre consommé n'est pas trié.
- > Refus des déchets verts à l'UVE ;
- > Utilisation du réseau des déchèteries pour le compostage notamment ;
- > Distribution gratuite de composteurs individuels.

Que deviennent nos déchets ?

L'évolution en chiffres



Les variations de la valorisation énergétique et du stockage sont dues aux travaux de l'UVE.

LE SITTOMAT



Les faits marquants de l'histoire du SITTOMAT

En quelques dates

1979

Mise en décharge des résidus ménagers sur les sites de Pierrefeu-du-Var et de Signes.

1980

Mise en conformité de la décharge de Pierrefeu-du-Var.

1981

Fermeture de la décharge de Signes.

1985

Mise en service de l'UVE de l'Escaillon – capacité de traitement 180 000 tonnes/an.

1989

Adjonction à l'UVE d'un système de traitement des fumées.

1990

Initiation de la valorisation matière grâce à la création avec les villes volontaires d'un réseau de déchèteries pour récupérer une part des déchets des administrés.

1991

Mise en œuvre des premières collectes de piles, annuaires, boîtes-boissons, déchets ménagers spéciaux, textiles...

1993

Augmentation de la capacité de traitement de l'UVE passant de 180 000 tonnes à 285 000 tonnes/an.

1996

Mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers : verre, papier, carton, journaux et magazines, plastique (seulement les corps creux).

1998

Amélioration du système de traitement des fumées de l'UVE.

2002

Refus des déchets verts à l'UVE. Mise en place du compostage avec distribution gratuite de composteurs.

2005

Mise aux normes Européennes de l'ensemble des installations de l'UVE.

2013

Début de la nouvelle DSP et commencement des travaux sur l'UVE ayant pour but l'optimisation de ses performances et l'amélioration de l'aspect esthétique.

2015

Mise en service industrielle de la nouvelle UVE.

2016

Intégration de la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez.





La prévention des déchets

Le SITTOMAT engage des actions significatives sur son territoire telles que :

- La distribution sur l'aire toulonnaise de plus de 65 000 composteurs individuels depuis 2004
- La mise en place d'un système de collecte sélective durable accompagné d'un plan de communication spécifique
- La distribution de 90 000 autocollants "STOP PUB" depuis 2013 sur l'aire toulonnaise et le Golfe de Saint-Tropez
- La distribution de sacs de pré-collecte à l'ensemble des nouveaux administrés
- Distribution de réglettes du tri des déchets sur l'aire toulonnaise (environ 8 000 par an)
- La mise en place d'un comité consultatif du traitement des ordures ménagères composé de membres d'associations de protection de l'environnement du territoire
- La mise en place de 150 interventions menées auprès des enfants dans le cadre scolaire, par les ambassadeurs du tri
- Contractualisation avec l'ensemble des éco-organismes comme Eco-Emballages, Ocad3e, Recylum, etc
- Refus des déchets verts à l'UVE

Le Syndicat envisage de développer de nouveaux projets pour servir ce plan de prévention, notamment sur les thématiques suivantes :

- Extension des consignes de tri pour homogénéiser la collecte sélective sur l'ensemble de son territoire
- Développement du compostage collectif
- Valorisation des biodéchets de type restauration scolaire.

INFO +

Le SITTOMAT pérennise le compostage individuel

Depuis 2004 et conformément au plan de gestion des déchets ménagers du Var, le SITTOMAT met à disposition des habitants de l'aire toulonnaise des composteurs individuels afin qu'ils puissent recycler chez eux leurs déchets organiques.

Plus de 65 000 ont déjà été distribués sur l'aire toulonnaise. Il est remis sur simple demande auprès des services Environnement municipaux ou intercommunaux, accompagné d'un guide d'utilisation et d'un bio-seau.

(Le coût d'un composteur individuel est d'environ 40 € HT pour le SITTOMAT).



Pour recevoir un Stop Pub,
communiquez votre adresse au SITTOMAT.

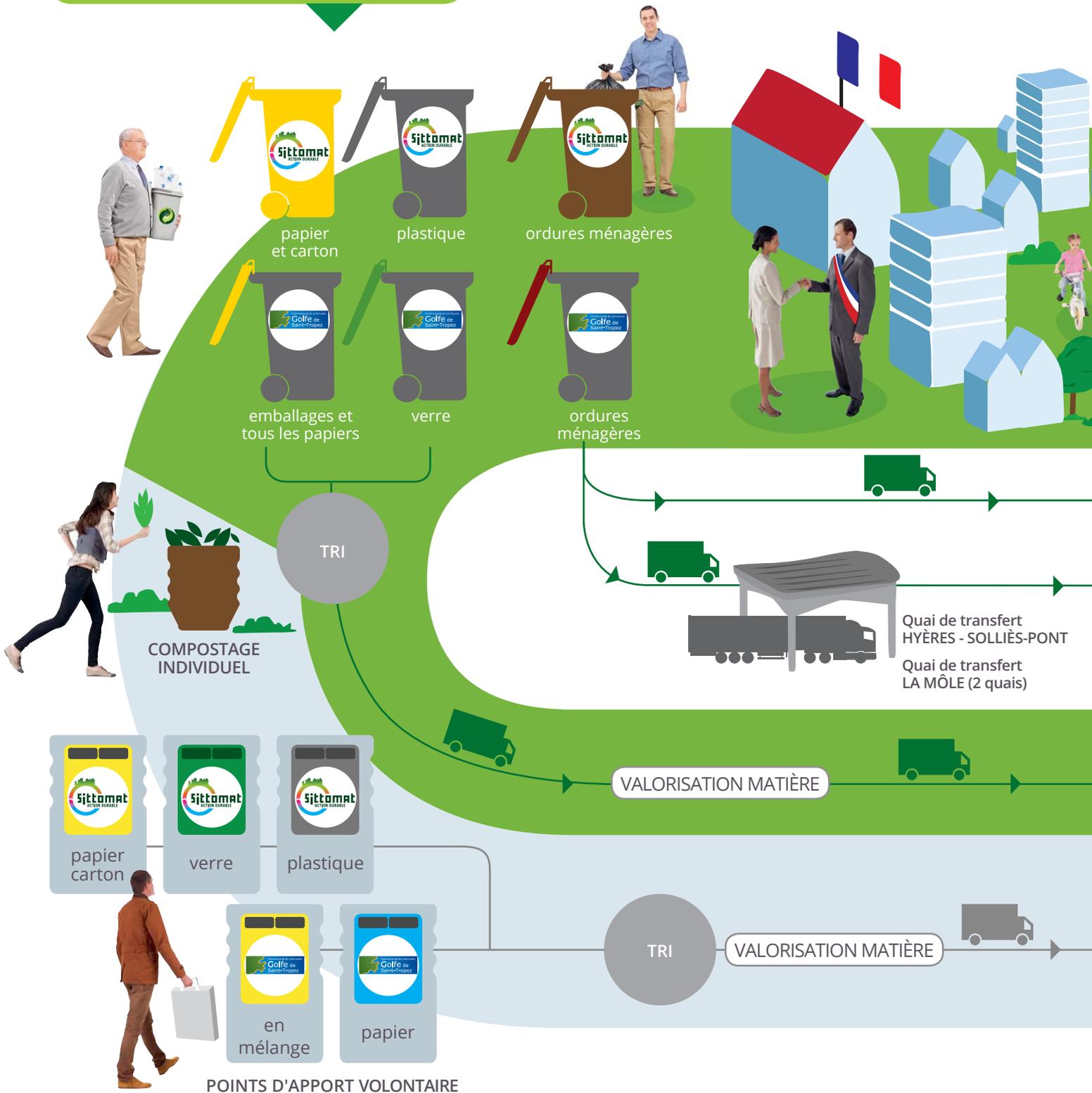
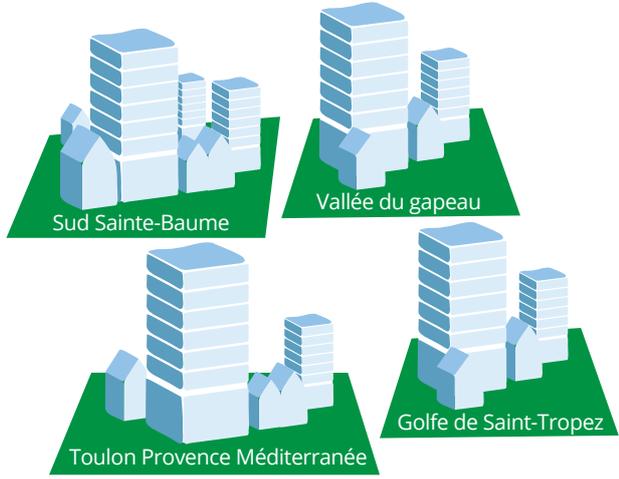


LE SITTOMAT

Au cœur
de la gestion des déchets

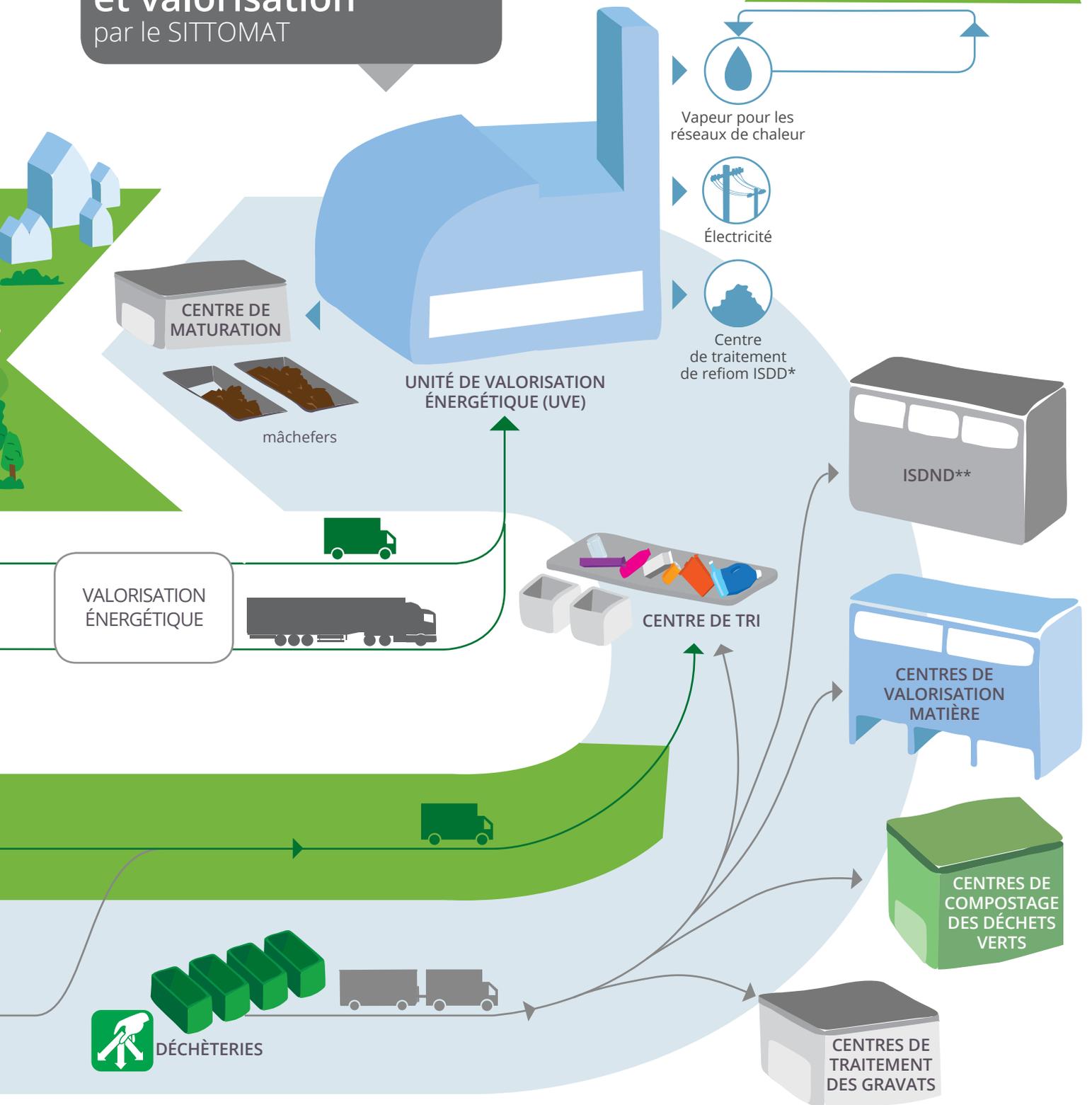
Collecte

par les villes et
les Communautés de Communes



**2 ensembles de logements sociaux
bénéficiant de l'énergie produite par l'UVE**
 > La Beaucaire à Toulon
 > Quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer

**Transport, traitement
et valorisation**
par le SITTOMAT



* ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux
 ** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

LE TRANSPORT



Le transport des Ordures Ménagères

Afin de limiter les coûts et l'émission de CO2 lors du transport des OM jusqu'à l'UVE, le SITTOMAT gère 4 quais de transit pour les villes situées à l'Est de Toulon :

- Un quai situé à Hyères géré par Veolia Propreté pour les villes d'Hyères, Carqueiranne, La Crau et Le Pradet. **En 2016, ce quai a réceptionné 37 685 tonnes d'OM de ces communes.**
- Un quai situé à Solliès-Pont géré par la société Pasini pour les villes de Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, La Farlède et Belgentier. **En 2016, ces communes ont déposé 11 842 tonnes de déchets.**
- Deux quais situés à La Môle. Un géré par la société Pizzorno, pour les villes de Cavalaire, Cogolin, La Croix Valmer, Gassin, La Môle, Ramatuelle, Le Rayol Canadel sur mer, Saint Tropez. **En 2016, 23 216 tonnes de déchets ont transité par ce site.** Un géré par la Société NICOLLIN pour les villes de Grimaud, La Garde Freinet et Sainte-Maxime. **En 2016, 13 541 tonnes de déchets ont transité par ce site.**

En 2016, le Syndicat a donc transporté 86 284 tonnes d'OM depuis les quais de transfert vers l'UVE.

Les villes à l'Ouest de Toulon, quant à elles, déposent leurs OM directement à l'UVE. Celles-ci n'ont pas voulu de quai de transit sur leur territoire.

INFO +

Principe de péréquation des transports

La péréquation est une répartition des charges financières tendant à égaliser le coût du transport. Les statuts du SITTOMAT ont défini un principe technico-financier pour égaliser les coûts de transport entre les différentes villes membres. Cette démarche a pour but de ne pas pénaliser les communes les plus éloignées de l'UVE et de répartir le plus équitablement possible les charges de transport qui s'élèvent approximativement à un million d'euros.

Un système de péréquation similaire est mis en place pour la CCGST.



Les autres transports

Dans le cadre de ses compétences, le Syndicat réalise également le transport vers les centres de traitement pour les produits issus des déchèteries, vers les centres de tri pour les produits de la collecte sélective, ainsi que vers les centres de stockage des déchets ultimes pour les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères). En effet, l'exploitation de l'unité a produit 8191 tonnes de cendres issues du traitement des fumées.

Ces résidus doivent subir un traitement conforme à la réglementation. Pour cela, le SITTOMAT les envoie dans un centre spécialisé situé à Bellegarde dans le Gard (34) afin qu'elles soient stockées suite à un prétraitement spécifique.

Cette démarche permet au SITTOMAT de maîtriser la destination des sous-produits de l'UVE.



LA VALORISATION MATIÈRE

La valorisation matière dans son sens le plus large représente tout mode de traitement permettant le recyclage des déchets. Après l'étape de tri, le but est de transformer le déchet en matière prête à être réutilisée. Dans le cadre du SITTOMAT, la valorisation matière se décline en 2 principaux modes de traitement : le recyclage matière et le recyclage organique, plus communément appelé compostage. Cette valorisation matière permet de donner une seconde utilité aux déchets en recyclant directement les matières qui les composent. Le Syndicat privilégie cette solution sur son territoire. Mais pour cela, il est indispensable que les habitants trient leurs déchets (grâce à des bacs dédiés et au réseau de déchèteries) : c'est la collecte sélective !



Guider les administrés

Quel déchet dans quel bac, où jeter ses déchets triés, quel déchet déposer en déchèterie, quelles sont les consignes de tri, ... ce sont autant de questions que les administrés peuvent se poser lorsqu'ils veulent trier leurs déchets.

Alors pour leur permettre de bien trier, le SITTOMAT a pour mission de les informer et de les aider dans ce geste quotidien.

Le Syndicat développe une communication ciblée, définie par les élus du Conseil Syndical, diffusée par une équipe d'ambassadeurs du tri qui opère toute l'année sur l'aire toulonnaise.



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

La communication de proximité en 2016

La communication de proximité se traduit par de nombreuses actions menées sur le territoire du SITTOMAT par les ambassadeurs du tri.

Concrètement, ces opérations prennent la forme d'animations et stands sur les marchés, salons et événements locaux, interventions dans les écoles, centres de loisirs et autres structures, municipales ou pas, qui en font la demande...

Ces actions permettent de rencontrer les habitants pour les sensibiliser et les guider dans la collecte sélective des déchets.

Lors de ces différentes opérations, des outils et supports de communication dédiés sont distribués gratuitement pour aider les trieurs au quotidien : guide du tri, mémotri spécifique, réglette du tri...

INFO +

Les ambassadeurs du tri, véritables vecteurs de communication

L'équipe de 8 ambassadeurs du tri a pour mission d'informer et de sensibiliser les administrés de l'aire toulonnaise aux bons gestes de tri des emballages ménagers dans le cadre du programme mis en œuvre avec Eco-Emballages. Véritables porte-paroles du SITTOMAT, ils sont habillés et véhiculés pour mener à bien les différentes actions de proximité engagées pour encourager les trieurs et convaincre les plus réticents du bien-fondé du tri des déchets.

Ces ambassadeurs sont recrutés dans le cadre d'emplois aidés par l'association KROC'CAN pour le territoire du Sittomat incluant la CASSB, TPM et la CCVG. Depuis 2005, le Syndicat est partenaire de cette structure d'insertion qui lutte contre l'exclusion.

Voulue par les élus du SITTOMAT, cette démarche est doublement bénéfique :

- D'une part, elle s'inscrit en faveur de l'environnement en promouvant la valorisation matière des déchets ;
- D'autre part elle s'inscrit en faveur de la réinsertion sociale par l'emploi, faisant de la communication de proximité une réelle action citoyenne.

Concernant la CCGST, 4 ambassadeurs sont recrutés au sein de la collectivité.

LA VALORISATION MATIÈRE

Les campagnes d'information menées en 2016

En parallèle de la communication de proximité, des campagnes d'informations sont menées autour du tri des déchets, du SITTOMAT et de ses missions.

Cette communication répond à plusieurs objectifs pour le Syndicat :

- > Devenir le référent en termes de traitement des déchets ;
- > Être le relais local des opérations nationales et européennes sur les déchets ;
- > Développer sa notoriété et faire connaître ses différentes missions.

Pour mener ces campagnes d'information, le Syndicat développe un plan de communication multicanaux combinant les moyens de communication suivants :

- > Plan média – publicités radios, presse écrite et on-line ;
- > Community management, actualités Facebook et site internet ;
- > Campagne de relations presse ;
- > Opérations de communication de proximité.

En 2016, le SITTOMAT a communiqué sur :

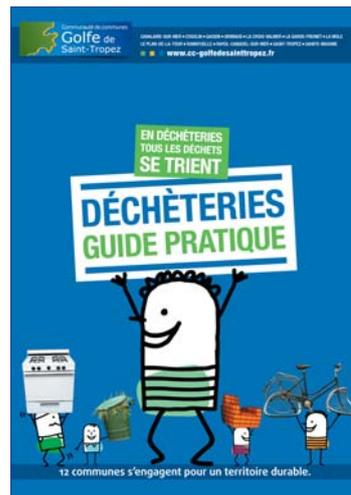
- > La sensibilisation des estivants avec l'opération "ÉCO-ÉTÉ"
Juin 2016
- > LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS
Novembre 2016
- > LE TRI, PENDANT ET APRÈS LES FÊTES
Décembre 2016.



Campagne de communication "Les journées portes ouvertes du centre de tri - Aire toulonnaise" *Novembre 2016*



Campagne de communication "Le tri pendant les fêtes de fin d'année - Aire toulonnaise" *Décembre 2016*



"Guide pratique des déchèteries" *Golfe de Saint-Tropez / 2016*

INFO +

Semaine Européenne de Réduction des déchets

En 2016, à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des déchets, des journées portes-ouvertes du Centre de tri Veolia à la Seyne-sur-Mer, ont été organisées.

Ces visites ont permis de montrer aux administrés les installations et la technicité nécessaire au tri et conditionnement du papier/carton et du plastique.

INFO +

www.sittomat.fr

Le site internet du Syndicat, en constante évolution, reste un outil majeur pour les administrés de l'agglomération Toulonnaise avec accès aux informations de la CCGST.

Pour la CCGST suivre le lien www.cc-golfedesainttropez.fr/dechets



Le soutien des éco-organismes

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics et qui ont une mission d'intérêt général. Cette mission correspond à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et consiste à prendre en charge la fin de vie des produits. Chaque éco-organisme correspond à une filière économique définie (emballages ménagers, piles, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques...).

Les entreprises qui commercialisent les produits de ces filières adhèrent à l'éco-organisme concerné en lui versant des contributions financières – calculées selon des critères spécifiques. Cette participation permet de soutenir financièrement et techniquement les opérations de tri des déchets et de collecte sélective menées par les collectivités territoriales, dont le SITTOMAT. Aujourd'hui, le Syndicat a des contrats avec les éco-organismes suivants :



**ECO
EMBALLAGES**

POUR LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

En 1996, le SITTOMAT signait son premier contrat avec Eco-Emballages. Depuis, ce contrat est renouvelé tous les 6 ans. Eco-Emballages est un important partenaire du SITTOMAT concernant la collecte sélective : les Emballages Ménagers Recyclables (EMR). Cela concerne tous les EMR en plastique, en carton, en papier, en verre ainsi que les aluminiums et les ferrailles...

En 2016 : 31 601 tonnes d'EMR ont été collectées en Porte-à-Porte et en Point d'Apport Volontaire.



POUR LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

En 2006 Eco-systèmes est devenu un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

Le Syndicat s'est engagé par convention avec Eco-systèmes dans le but de récupérer et valoriser les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

En 2016 : 2 706 tonnes de DEEE ont été récupérées en déchèterie.

éco**mob**ilier

POUR LES MOBILIERS USAGERS

Depuis 2015, le Syndicat a signé une convention avec Eco-Mobilier afin de collecter et valoriser le mobilier usagé pour lui offrir une seconde vie, le recycler ou l'utiliser comme source d'énergie.

En 2016, 5 200 tonnes de mobilier ont été collectées.



POUR LES AMPOULES

Le Syndicat a signé en 2009 une convention avec Récylum, (organisme complémentaire d'Eco-systèmes) éco-organisme spécialisé notamment dans les ampoules et tubes, pour favoriser la collecte et le recyclage de ces déchets. Dans le cadre de son champ d'intervention, Récylum informe les collectivités et les producteurs, collecte les ampoules et les tubes (néons) afin de les traiter.

En 2016 : 1,5 tonne d'ampoules et tubes ont été collectées sur le territoire du SITTOMAT.



POUR LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Le Syndicat a signé en 2015 une convention avec EcoDDS, organisme chargé du traitement des déchets diffus spécifiques. EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages agréé par les pouvoirs publics en date du 20 avril 2013.

Sa mission principale est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.



POUR L'ÉDITION PAPIER

Depuis 2008, le SITTOMAT est partenaire d'Ecofolio. Cet éco-organisme créé en 2006 est dédié à la collecte des produits de l'édition papier (annuaires, catalogues, magazines, publicités...). Information, études comportementales, collecte, éco-conception... sont autant d'actions qu'Ecofolio mène pour la filière papier.

En 2016 : 9 736 tonnes de papiers ont été collectées par le SITTOMAT.

LA VALORISATION MATIÈRE

Les dispositifs de collecte

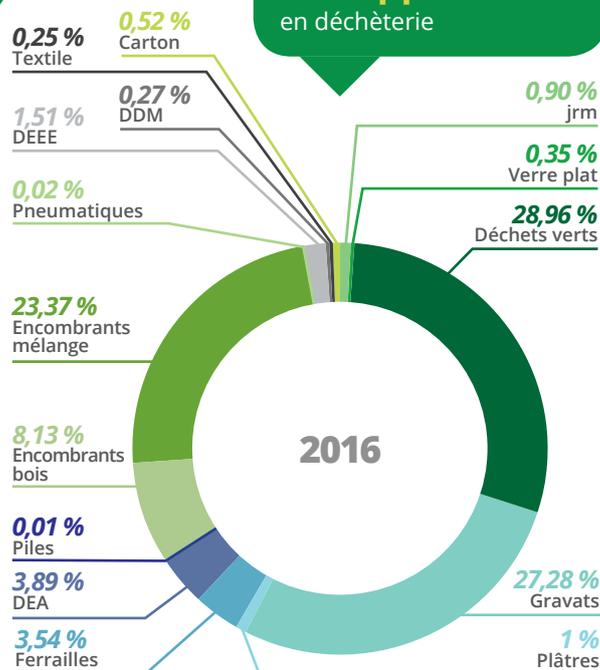
Pour permettre aux administrés de trier leurs déchets, le SITTOMAT a mis en place un dispositif de collecte sur son territoire qui ne cesse d'évoluer.

À NOTER : Le SITTOMAT fournit l'ensemble des équipements (bacs, colonnes, containers...) mais ne collecte que les Points d'Apport Volontaire de la collecte sélective – via un prestataire de services. La compétence de la collecte pour les OM, les déchets triés en Porte-à-Porte ou points de regroupements et les encombrants n'appartient pas au Syndicat mais aux communautés de communes compétentes.

Les déchèteries

Afin de collecter d'autres types de déchets recyclables, le SITTOMAT peut compter sur son réseau de 28 déchèteries. Si la création et la gestion des déchèteries sont des compétences communales ou intercommunales, l'exploitation du bas de quai est déléguée au SITTOMAT car cela s'apparente au traitement des déchets ménagers.

Composition des apports* en déchèterie



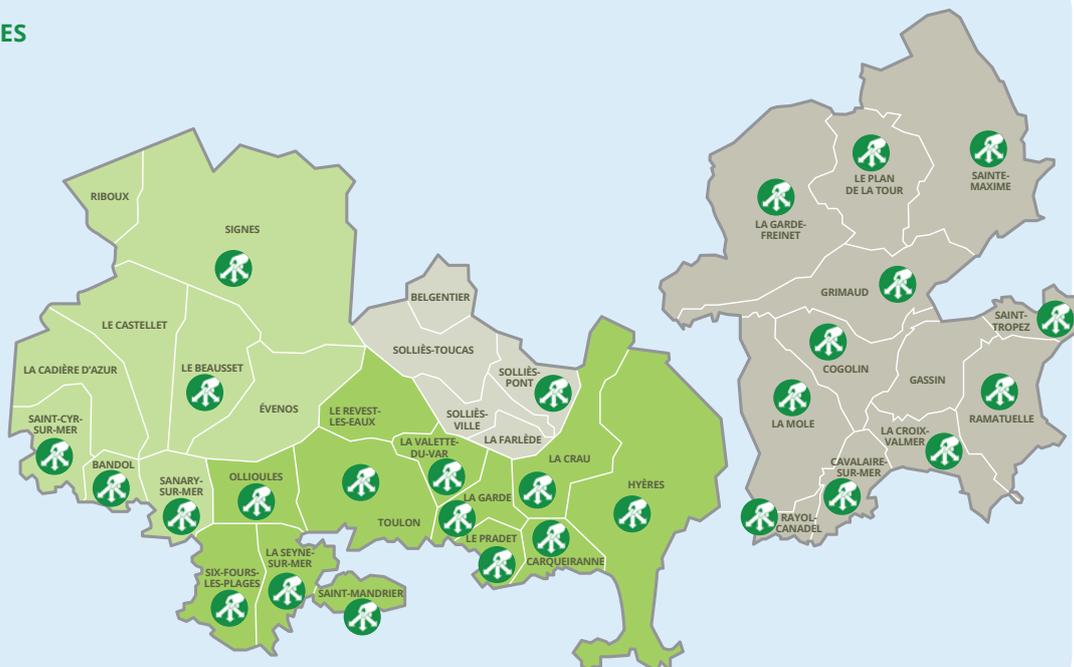
À NOTER : les déchets verts sont le premier flux d'apport des administrés. Certaines municipalités proposent un service de collecte.

* Voir le détail pages 26-27



28 DÉCHÈTERIES

- > Carqueiranne
- > La Crau
- > Hyères
- > La Garde
- > Le Pradet
- > La Seyne-sur-Mer
- > La Valette-du-Var/
Le Revest-les-Eaux
- > Ollioules
- > Six-Fours-les-Plages
- > Saint-Mandrier
- > Toulon/Ollioules
- > Bandol
- > Le Beausset
- > Sanary-sur-Mer
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > Signes
- > Solliès-Pont
- > Saint-Tropez
- > Ramatuelle
- > La Croix-Valmer
- > Cavalaire-sur-Mer
- > Le Rayol-Canadel
- > La Mole
- > Cogolin
- > Grimaud
- > Sainte-Maxime
- > Le plan-de-la-Tour
- > La Garde-Freinet



Ainsi le Syndicat développe une collecte sélective pour l'ensemble des déchèteries avec la mise en place de bennes dédiées par typologie de déchets. Au total, 16 types de déchets ménagers sont collectés pour être valorisés (seuls les gravats et les encombrants ne sont pas valorisés dans leur totalité).

Collectés en déchèteries en tonnes	Aire Toulonnaise	Golfe Saint-Tropez	TOTAL
Déchets verts	35947	2769	38716
Palmiers	34		34
Plâtres	1 340		1 340
Gravats	32399	4 080	36479
Verre plat	469		469
Encombrants mélange	23308	7 946	31254
Encombrants bois	9 211	1 657	10868
Ferraille	3 704	1 029	4 733
DDM	177	183	360
Pneumatiques	32		32
Textiles	328		328
Piles	15		15
Déchets d'équipements électriques et électroniques D.E.E.E.	2017	689	2706
Carton*	0	1197	1197
Papier*	0		0
ampoules	2		2
DEA	5 200		5 200
			133 734

* Les tonnages sont inclus dans la collecte sélective



Les modes de collecte sélective

La CASSB, TPM et CCGV

- **La collecte en Porte-à-Porte ou point de regroupement**

Certaines maisons individuelles faciles d'accès et certaines copropriétés sont équipées directement de bacs de tri (gris pour le plastique et jaune pour le papier/carton). Ces bacs sont soit au domicile quand cela est possible, soit regroupés en un point situé à proximité.

- **La collecte en Point d'Apport Volontaire**

Pour les logements non équipés en Porte-à-Porte, les habitants se rendent aux Points d'Apport Volontaire les plus proches de chez eux. Ils peuvent y jeter les emballages ménagers en verre, le papier-carton ou les flaconnages plastique. Ces Points d'Apport Volontaire peuvent être des colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes dédiées à chaque matière. Les Eco-box (petit container décoré adapté aux centres-villes pour récupérer le verre) et les Kroc-canettes (container bleu pour accueillir l'acier et l'aluminium) viennent compléter le dispositif de collecte.

La CCGST

Les habitants de la CCGST sont collectés en porte à porte, en point de regroupement et en apport volontaire selon les communes et les flux.

- **La collecte en Porte-à-Porte**

Sainte Maxime, Grimaud, Cavalaire, St Tropez

- **La collecte en point de regroupement**

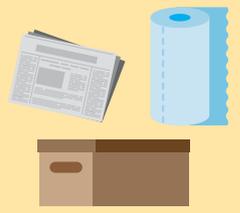
Cogolin, La Croix Valmer, La Mole, Le Plan de la Tour, Rayol Canadel, Cavalaire, La Garde Freinet, St Tropez, Grimaud, Ste Maxime, Cavalaire

- **La collecte en Point d'Apport Volontaire**

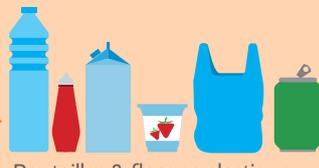
Cavalaire, Gassin, Ramatuelle, Grimaud, La Grade Freinet, Sainte Maxime, St Tropez

LA VALORISATION MATIÈRE

AIRE TOULONNAISE (CASSB, TPM, CCVG)

	Type d'emballage	Type de collecte	Recyclage
PAPIER-CARTON	 <p>Emballages papier-carton, carton de pizza-carton gras, journaux-magazines, briques alimentaires</p>	 <p>Apport Volontaire Porte-à-Porte</p>	
PLASTIQUE	 <p>Bouteilles plastique, flacons plastique</p>	 <p>Apport Volontaire Porte-à-Porte</p>	
VERRE	 <p>Bouteilles en verre, bocaux en verre</p>	 <p>Apport Volontaire</p>	
ACIER ET ALUMINIUM	 <p>Boîtes-boissons en acier, boîtes-boissons en aluminium</p>	 <p>Apport Volontaire</p>	

GOLFE DE SAINT-TROPEZ

	Type d'emballage	Type de collecte	Recyclage
VERRE	 <p>Bouteilles en verre, bocaux en verre</p>	 <p>Apport Volontaire Porte-à-Porte</p>	
PAPIER/CARTONS PLASTIQUE ET ACIER ET ALUMINIUM	 <p>Bouteilles & flacons plastique, emballages papier-carton, boîtes-boissons</p>	 <p>Apport Volontaire Porte-à-Porte</p>	



Les installations utilisées

Pour traiter les différents déchets issus de la collecte sélective, le SITTOMAT utilise des infrastructures spécifiques.

Les 5 matières issues de la collecte en Porte-à-Porte et des Points d'Apport Volontaire bénéficient de 4 installations (2 centres de tri et 2 plateformes de réception).

Quant aux déchets collectés en déchèterie, les bennes spécifiques sont directement acheminées chez les repreneurs.

Le centre de tri de la Seyne-sur-Mer

Le papier/carton et les flaconnages plastique collectés (en Point d'Apport Volontaire, en Porte-à-Porte ou point de regroupement sur le territoire de la CASSB, TPM et de la CCGV) sont amenés au centre de tri situé à la Seyne-sur-Mer géré par le groupement Veolia Propreté/Onyx Méditerranée au titre d'un marché public. Dotée d'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages ménagers recyclables et les journaux-revues-magazines y sont séparés par matériau, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.



Le centre de tri du Muy

Le papier/carton, les plastiques, les métaux et le verre collectés sur le territoire de la CCGST, sont amenés au centre de tri du Muy, géré par le groupement PIZZORNO, au titre d'un marché public. Doté d'une capacité de traitement de 50 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages recyclables y sont séparés par matériau, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

Les plateformes de réception du verre

La collecte sélective du verre est confiée à la société VALEOR par marché public de prestations de service. Une fois récupéré, le verre est amené sur la plateforme de réception située à La Garde (83) en vue d'un contrôle qualité. Il est ensuite chargé pour être transporté vers OI manufacturing France à Béziers, où il sera recyclé. Le verre de la CCGST est confié à la Société PIZZORNO puis transporté également à la verrerie OI Manufacturing France à Béziers.



La plateforme de réception de l'acier et l'aluminium pour la CASSB, TPM et CCGV.

La collecte sélective des cannettes est confiée à l'entreprise d'insertion Kroc'Can par marché public de prestations de service. Ces boîtes-boissons sont ensuite acheminées vers une plateforme de réception à Toulon (83). Elles sont alors triées et conditionnées pour être expédiées vers les filières de recyclage.

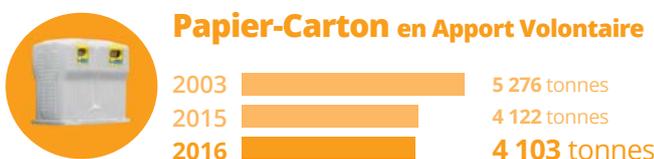
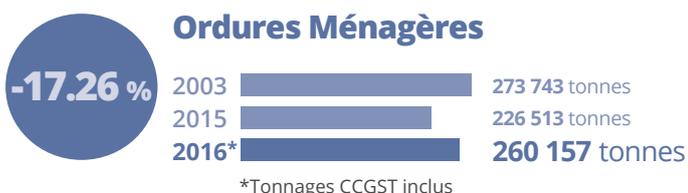
Les installations pour le compostage des déchets verts

Les déchets verts reçus en déchèterie représentent le principal apport des habitants. Pour traiter ces apports issus des déchèteries comme ceux produits par les services communaux, le SITTOMAT utilise des plateformes de compostage collectif. Les déchèteries situées à l'Ouest de Toulon envoient leurs déchets verts sur la plateforme de compostage Veolia à Signes (83). Celles situées à l'Est ont à leur disposition la plateforme de compostage gérée par PAPREC à Cuers (83). Concernant la CCGST, les déchets verts sont traités sur l'écopôle de la Môle (83).

LA VALORISATION MATIÈRE

L'évolution
de la collecte sélective
en chiffres

AIRE TOULONNAISE (CASSB, TPM, CCGV)



La légère baisse de la collecte des Papier-Carton est confirmée par la tendance nationale.



Le rendement de la collecte sélective est principalement liée au développement de la collecte sélective en Porte-à-Porte.

Les tonnages récupérés sont deux fois plus importants que ceux provenant des Points d'Apport Volontaire.

GOLFE DE SAINT-TROPEZ



LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La valorisation énergétique est un procédé qui vise à transformer des déchets en énergie. Depuis 1985, le SITTMAT utilise cette méthode de valorisation pour traiter les OM qui ne peuvent faire l'objet de valorisation matière. Pour cela, le Syndicat a construit une UVE : les OM y sont incinérées et produisent ainsi de la vapeur d'eau et de l'électricité.

La vapeur d'eau est transformée en énergie thermique, pour les réseaux de chaleur. L'électricité est réinjectée en majeure partie dans le réseau ERDF, et utilisée pour alimenter l'UVE ainsi que le bâtiment du SITTMAT.



L'Unité de Valorisation Énergétique

Dès 1981, le Syndicat a décidé de valoriser les OM pour éviter les décharges.

Mise en service en 1985, l'UVE permet la valorisation énergétique des OM et limite ainsi le recours à l'enfouissement.

Dans un souci constant d'amélioration de la performance, l'UVE a subi plusieurs phases de travaux. La dernière a été initiée en janvier 2013 et s'est terminée en 2015.

Fiche d'identité de l'UVE

- **Localisation** : Quartier de l'Escaillon - 83 000 TOULON
- **Exploitant** : Société ZEPHIRE – depuis le 01/01/2013 dans le cadre d'une Délégation de Service Public
- **Capacité de traitement** : 285 000 tonnes
- **Matières traitées** : Ordures Ménagères et Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- **Production** : vapeur d'eau et électricité à partir de la combustion des OM
- **Tonnage de déchets du SITTMAT valorisés en 2016 est de** : 235 407 tonnes.
- **Énergie thermique produite en 2016** : 33 726 MWh
- **Énergie électrique produite en 2016** : 111 255 MWh

Le procédé de valorisation énergétique

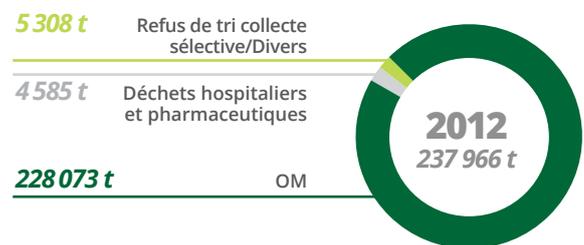
1. Une fois collectées, les OM arrivent à l'UVE où elles sont stockées en fosse.
2. Elles passent ensuite dans un des trois fours dont la température est d'au moins 850° C pendant 2 secondes. L'énergie produite par cette combustion est récupérée et transformée en électricité ou en vapeur. Les résidus de ce procédé sont traités spécifiquement selon des règles strictes.

L'unité est certifiée pour son management environnemental, son management de la qualité et de la santé-sécurité

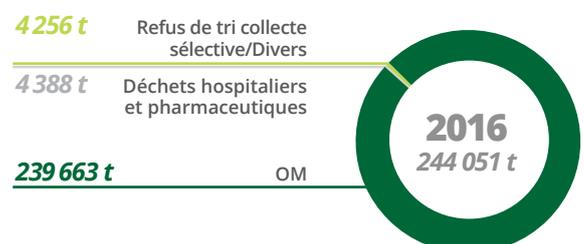
- le Système de Management de la Santé-Sécurité avec la certification OHSAS 18001.

Origine des déchets Valorisés par l'UVE

> AVANT DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC



> APRÈS DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC



Augmentation des tonnages dues à l'entrée de la CCGST.

* Refus de tri inclus

- le Système de Management Environnemental avec la certification ISO 14001.
- le Système de Management de la Qualité avec la certification ISO 9001.

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



L'Unité de Valorisation Énergétique en chiffres

Les flux entrants

Il s'agit des OM, mais également des déchets d'activité de soins à risques infectieux et des résidus ménagers apportés par Zephyre pour combler les vides de fours, qui sont incinérées à l'UVE.

Les chiffres 2016

239 663 tonnes d'Ordures Ménagères ont été valorisées énergétiquement

4 388 tonnes de DASRI ont été valorisées énergétiquement

Les consommables

Pour fonctionner, l'UVE utilise différents consommables tels que l'eau, l'urée, le charbon actif, le bicarbonate de sodium, l'eau ammoniacale. En 2016, l'unité a consommé :

98 608 m³ d'eau pour le fonctionnement normal de l'unité

148 tonnes de charbon actif pour le traitement des dioxines et des furannes

3 747 tonnes de bicarbonate de sodium pour le nouveau traitement de HCl, SO₂ et HF

838 tonnes d'eau ammoniacale pour le nouveau traitement des Nox

Les flux sortants

Il s'agit de tout ce qui est produit par la combustion des flux entrants. Ces flux sortants englobent l'énergie produite, les produits et sous-produits de l'exploitation de l'UVE (métaux extraits des cendres, mâchefers, fumées...). Chaque catégorie est quantifiée et traitée spécifiquement.

> L'énergie produite

L'énergie électrique produite par le procédé de valorisation est utilisée en partie pour le fonctionnement de l'unité. Le reste est réinjecté sur le réseau EDF : cela représente en moyenne 100 000 MWh par an (à l'exception de 2014 en raison des travaux de l'UVE) - soit l'équivalent d'une consommation électrique d'une ville de 40 000 habitants (hors chauffage). Le SITTOMAT représente ainsi l'un des producteurs autonomes les plus importants du Var. L'énergie thermique produite alimente quant à elle deux réseaux de chaleur desservant 5000 logements sociaux du quartier La Beaucaire à Toulon et du quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer.

Les chiffres 2016

111 255 MWh d'énergie électrique produite

33 726 MWh d'énergie thermique produite

> Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont des métaux récupérés après combustion directement dans les mâchefers.

Les chiffres 2016

5 155 tonnes de ferrailles récupérées par extraction magnétique

687 tonnes d'aluminium récupérées par courant de Foucault

Ces matières réintègrent le circuit du recyclage et sont ainsi envoyées vers les filiales spécialisées.

> Les sous-produits d'exploitation

Suite à la combustion des OM, il reste des résidus à traiter, appelés techniquement "sous-produits d'exploitation" de l'unité.

Les chiffres 2016

68 352 tonnes MIOM
ont été récupérées et réutilisées

8 738 tonnes de REFIOM
ont été stockées

Les résidus liquides

Depuis 2009, la totalité de l'eau utilisée pour le fonctionnement de l'UVE est recyclée et utilisée pour le fonctionnement de l'unité. Ainsi, il n'y a aucun rejet liquide. Seuls les rejets des sanitaires sont envoyés à l'égout.

Les résidus solides

Les résidus solides sont divisés en 2 classes :
Les Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères (MIOM) : la combustion des OM génère des mâchefers. La totalité de ces produits est commercialisée pour des travaux de remblais routiers. Les mâchefers sont traités depuis 2009 sur une plateforme de maturation exploitée par la société Sovatram à Pierrefeu-du-Var (83). C'est la société Zephire qui en a la charge dans le cadre de la DSP.

Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) : le traitement des fumées produit des résidus solides chargés en métaux lourds qui sont stockés à Bellegarde dans le Gard (30) par la société SITA FD. Ils sont transportés en citerne par la société SATM.

Neutralisation des gaz

Par procédé chimique, les résidus gazeux sont traités. L'injection de bicarbonate de sodium sert à neutraliser les acides chlorhydrique, dioxyde de soufre et le fluorure d'hydrogène par absorption. L'injection de charbon actif permet la neutralisation des dioxines et furanes par absorption. Une filtration est alors assurée, par des filtres à manches, qui permet d'extraire les composés indésirables et piégés par les injections précédentes. Les résidus de filtration sont stockés dans deux silos des REFIOM.

De plus, le Sittomat a mis en place un système de traitement de gaz par voie catalytique pour neutraliser les émissions de diOxyde d'azote (Nox) à 80 mg au lieu de 200 mg comme le permet la réglementation.



LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



Surveillance de l'impact environnemental de l'Unité de Valorisation Énergétique

La réglementation impose aux UVE de réaliser une fois par an l'analyse de l'impact de l'exploitation de l'unité sur son environnement.

Le SITTOMAT a pris l'initiative de réaliser deux campagnes par an. Le Syndicat a positionné sur six points un groupe de 6 jauges de Berghoff : des coupelles, implantées dans l'environnement immédiat de l'installation, qui reçoivent les retombées de la pollution atmosphérique des environs.

De plus, 3 points supplémentaires ont été rajoutés. Deux hors du panache de l'unité et un sur les pentes du Mont Faron, destiné à faire une zone hors influence complète des activités diverses de la ville de Toulon (y compris circulation routière).

Depuis 2011, une analyse des aiguilles de pin est réalisée par le cabinet BIOTOX (indépendant) auprès des 9 points de mesures. Les résultats sont comparables à ceux des dix premières campagnes.

Sur la base des concentrations mesurées et des différents référentiels, aucun impact significatif lié au fonctionnement de l'UVE n'est mis en évidence pour les campagnes de 2016.

Les résultats de la surveillance de cette installation classent le quartier de l'Escaillon comme une zone avec bruit de fond urbain et industriel suivant les nouveaux repères, avec un abaissement des seuils. En termes de rejets dans l'atmosphère, ces résultats sont plus performants que ceux imposés par la réglementation en vigueur.

> Le détail des mesures de l'impact environnemental 2016 sont disponibles sur www.sittomat.fr / rubrique : UVE

> Surveillance continue

	Valeurs limites	Ligne d'incinération N° 1 Moyenne 2016	Ligne d'incinération N° 2 Moyenne 2016	Ligne d'incinération N° 3 Moyenne 2016	
Dioxines et Furanes	PCDD Et PCDF exprimés en T4 CDD à 11 % O ²	< 0,1 ng/Nm ³	0,0015	0,0035	0,00535

> Mesures ponctuelles (sept. 2016)

	Valeurs limites sur une 1/2 heure minimum	Ligne d'incinération N° 1	Ligne d'incinération N° 2	Ligne d'incinération N° 3
Ammoniac - Nh ₃	< 60 mg/Nm ³	3,3	2,7	12,9
Chlorure d'hydrogène - HCl	< 60 mg/Nm ³	1,6	1,1	1
Dioxyde de soufre - SO ₂	< 200 mg/Nm ³	1,8	2	4,8
Monoxyde de carbone - CO	< 100 mg/Nm ³	8,4	5,8	7,7
COT composé organiques en carbone total	< 20 mg/Nm ³	0,5	0,49	0,52
Oxyde d'azote - NO _x	< 80 mg/Nm ³	62,4	63	47,2



Le stockage des déchets ultimes

Un déchet ultime est un déchet qui ne peut être valorisé avec les moyens techniques actuellement disponibles. En dernier recours, le SITTOMAT dispose donc d'Installations de Stockage

- Une installation compétente dans le stockage des OM, le centre de Pierrefeu géré par la Sovatram.
- Une installation compétente dans le stockage des OM, le centre de Balançon, géré par le groupe Pizzorno, utilisé par la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez.
- Une installation compétente dans le stockage des résidus issus du traitement des fumées (REFIOM) à Bellegarde (30) – gérée par SITA FD.
- Une Installation compétente dans le Stockage des Déchets Non Dangereux pour le traitement des gravats – gérée par le groupe LAFARGE.
- Une Installation compétente dans le stockage des gravats utilisés comme couche de recouvrement quotidienne des OM située à Pierrefeu-du-Var – gérée par SOVATRAM.



Centre de Stockage de Déchets Dangereux de Bellegarde.



Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Balançon



Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Pierrefeu-du-Var.

> Les flux stockés

Centres de stockage	2003	2015	2016
ISDD de Bellegarde (REFIOM)	8 696	7 063	8 191
ISDND de Pierrefeu-du-Var (Ordures Ménagères)	31 669	25 988	2 741
ISDND du groupe LAFARGE (Gravats)	12 352	18 156	22 065
ISDND de Pierrefeu-du-Var (Gravats)/Septèmes-les-Vallons (Encombrants mélangés)		11 948	21 957
ISDND Balançon			17 753

* Ces gravats sont valorisés sur le centre de Pierrefeu-du-Var en couche de recouvrement journalière des OM reçues sur le site.

** En raison des travaux de l'UVE.

SYNTHÈSE



La vue d'ensemble des installations

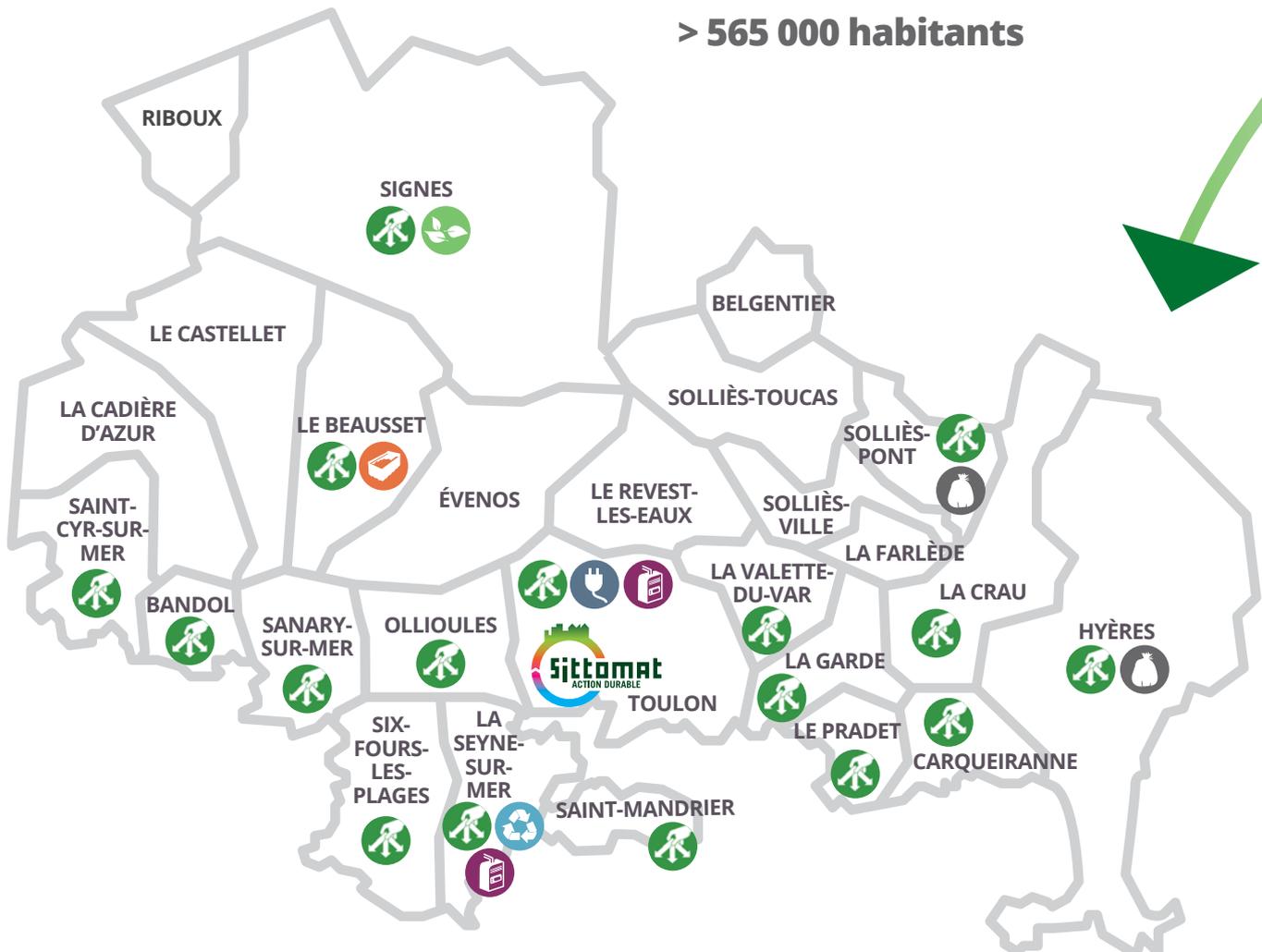
Dans le cadre de ses missions de gestion et de traitement des déchets ménagers de l'aire toulonnaise, le SITTOMAT dispose de plusieurs installations spécifiques. Gérés par des prestataires, ces équipements servent à collecter, transporter et traiter l'ensemble des déchets de l'aire toulonnaise. Quais de transit, centre de tri, de compostage, déchèteries, UVE... Ces installations sont implantées principalement sur le territoire du Syndicat.

435 928
tonnes
de déchets*
traités par le Sittomat

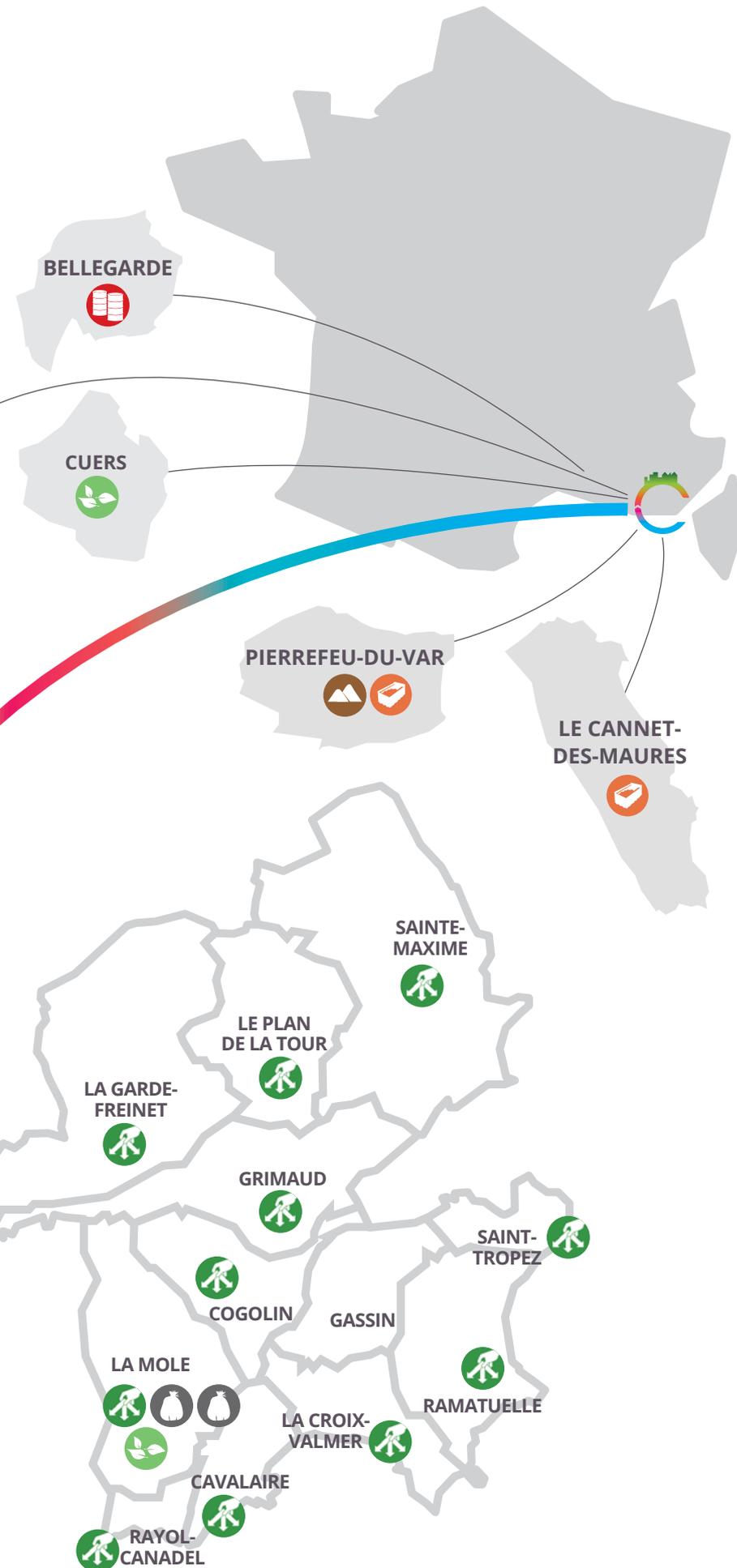
> 1 235 km²

> 38 communes

> 565 000 habitants



* Ordures Ménagères + Collectes sélectives + Déchèteries



28 DÉCHÈTERIES

- > Carqueiranne
- > La Crau
- > Hyères
- > La Garde
- > Le Pradet
- > La Seyne-sur-Mer
- > La Valette-du-Var/
Le Revest-les-Eaux
- > Ollioules
- > Six-Fours-les-Plages
- > Saint-Mandrier
- > Toulon/Ollioules
- > Bandol
- > Le Beausset
- > Sanary-sur-Mer
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > Signes
- > Solliès-Pont
- > Saint-Tropez
- > Ramatuelle
- > La Croix-Valmer
- > Cavalaire-sur-Mer
- > Le Rayol-Canadel
- > La Mole
- > Cogolin
- > Grimaud
- > Sainte-Maxime
- > Le plan-de-la-Tour
- > La Garde-Freinet



4 QUAIS DE TRANSFERT D'OM

- > Hyères
- > Solliès-Pont
- > La Mole (2 quais)



2 CENTRES DE TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

- > La Seyne-sur-Mer
- > Le Muy



1 UVE

- Unité de Valorisation Énergétique*
- > Toulon



3 CENTRES DE COMPOSTAGE

- > Signes
- > Cuers
- > La Môle



1 PLATEFORME DE MATURATION DES MÂCHEFERS

- > Pierrefeu-du-Var



1 ISDD

- Installation de Stockage de Déchets Dangereux*
- > Bellegarde



4 ISDND

- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux*
- > Le Beausset (gravats)
- > Pierrefeu-du-Var (OM et gravats)
- > Le Cannet-des-Maures :
Balança
- > Septème-les-Vallons (encombrants)



2 RÉSEAUX DE CHALEUR

- > Toulon
- > La Seyne-sur-Mer

SYNTHÈSE

L'exploitation en tonnages



GISEMENT TOTAL

435 928 t



Collectes municipales d'OM
 Quai de transfert Almanarre
 Quai de transfert CCGV
 Quai de transfert de La Môle

Péréquation des transports

Transport Quai de transfert

Collecte sélective **42 038 t**

Péréquation Collecte Sélective

Comptabilité analytique par site

Déchèteries **133 733 t**



Centre de Traitement

UVE* - ZEPHYRE

Apports directs UVE*
 Collectes municipales **169 617 t**

Refus de tri
 Collecte sélective **4 256 t**

Quais de transfert **86 284 t**

KROC'CAN

CENTRE DE TRI VEOLIA

VALEOR

PIZZORNO

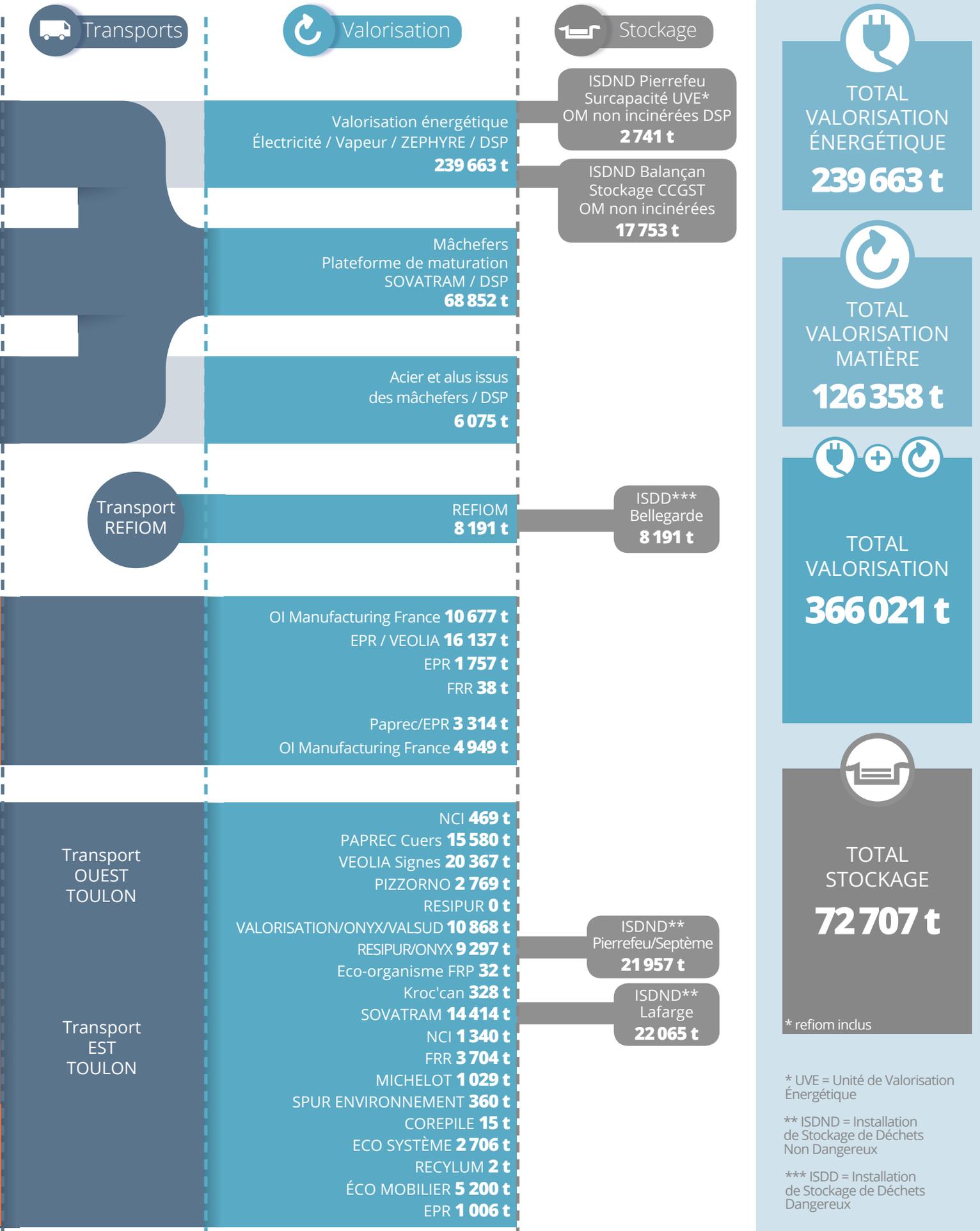
Verre **10 677 t**
 Papier/Carton **18 257 t**
 Plastique **2 666 t**
 Acier/alu **38 t**
 Multimatériaux CCGST **5 451 t**
 Verre CCGST **4 949 t**

Verre plat **469 t**
 Déchets verts **38 716 t**

Palmier **34 t**
 Encombrants bois **10 868 t**
 Encombrants mélange **31 254 t**
 Pneus **32 t**
 Textiles **328 t**
 Gravats **36 479 t**
 Plâtres **1 340 t**
 Ferrailles **4 733 t**

28 DÉCHÈTERIES

DDM **360 t**
 Piles **15 t**
 DEEE **2 706 t**
 Ampoules **2 t**
 DEA **5 200 t**
 Cartons CCGST **1 197 t**



* refiom inclus

* UVE = Unité de Valorisation Énergétique

** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

*** ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux

LE BILAN FINANCIER



Les participations financières des membres du Syndicat

1. TROIS CONTRIBUTIONS ANNUELLES

(versées au 25 avril de chaque année)

- Participation annuelle : pour financer le fonctionnement du syndicat,
- Impôts et taxes : il s'agit des impôts fonciers et de la contribution économique territoriale de l'UVE,
- Péréquation des transports : égalisation des coûts de transport à l'UVE entre les membres du Syndicat.

2. COÛT DE TRAITEMENT DES OM

Il s'agit du coût de traitement des OM qui finance également le coût de la collecte sélective.

Les sommes dues sont calculées par douzièmes, définies au Budget primitif. Un réajustement est effectué en fonction des tonnages réels à l'exercice comptable suivant.

3. EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES

Le coût des transports, locations, et traitement des dépôts en déchèterie est facturé de façon trimestrielle aux villes ou communautés de communes à l'euro dépensé. Sont déduites de ces dépenses les recettes correspondant au soutien des éco-organismes ou les ventes de ferrailles.

Le coût de traitement des déchets ménagers est resté stable depuis 2013

Les contributions communales sont restées stables depuis 2013

Le coût de revient global à la tonne du Sittomat est d'environ 90 €

Les dépenses du Syndicat

En 2016, le montant du budget annuel du SITTOMAT s'élève à 42 912 000 euros HT.

Ce budget de fonctionnement englobe l'ensemble des dépenses de collecte sélective et de traitement des déchets ménagers : marchés publics pour la collecte, le transport, le traitement, les déchèteries, fournitures diverses, communication, analyses environnementales...

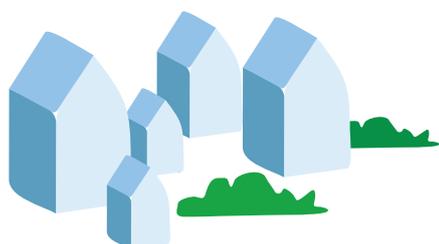
Un régime fiscal particulier

Le SITTOMAT a assujéti son activité à la TVA dès 1985. Grâce à son contrat avec Eco-Emballages, le SITTOMAT peut bénéficier d'une TVA à taux réduit - 10 % au lieu de 20 % - permettant au Syndicat d'économiser environ 6 millions d'euros de TVA sur le traitement des OM en 2016.

Un montant équivalent est également économisé sur la collecte des OM pour les collectivités membres.

Les coûts de la Collecte Sélective

Les coûts de la Collecte Sélective ne sont pas refacturés aux villes et aux communautés de communes. Ils sont autofinancés par l'excédent dégagé par la Délégation de Service Public (DSP) de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE).



Le budget 2016

	RECETTES	DÉPENSES
Traitement & Transport	Cotisations communales 23 168 000 €	Traitement des Ordures Ménagères 18 627 000 €
	Recettes traitement UVE 409 000 €	Impôts et taxes 530 000 €
	> L'excédent des recettes finance la collecte sélective de l'aire toulonnaise et investissement (2 937 000 €)	Péréquation des transports 1 483 000 €
Collecte sélective	Soutiens Eco-Emballages 5 170 000 €	Collecte + traitement 5 721 000 €
	Commercialisation des matériaux Filières (hors Eco-Emballages) 1 767 000 €	Communication 700 000 €
	Résultat (- 746 000 €)	Ambassadeurs du tri* 648 000 €
		Aide au P.A.P. 289 000 €
Déchèteries	Vente de ferrailles 374 000 €	Maintenance 317 000 €
	Cotisations communales 9 469 000 €	Divers 8 000 €
	DEEE - eco mobilier 184 000 €	Traitement des déchets verts** 1 900 000 €
Budget général	Participations communales 2 371 000 €	Gestion du bas de quai 7 973 000 €
		Coûts DEEE 154 000 €
		Administration 1 590 000 €
		Études UVE 200 000 €
		Prévention déchets 121 000 €
		Acquisition de matériel 1 991 000 €
		Auto-financement 660 000 €
total	42 912 000 € HT	42 912 000 € HT

Montant du traitement des OM facturé aux adhérents = **77,50 € H.T.** TGAP incluse.
Coût de revient global du Sittomat **82,20 H.T.** la tonne.

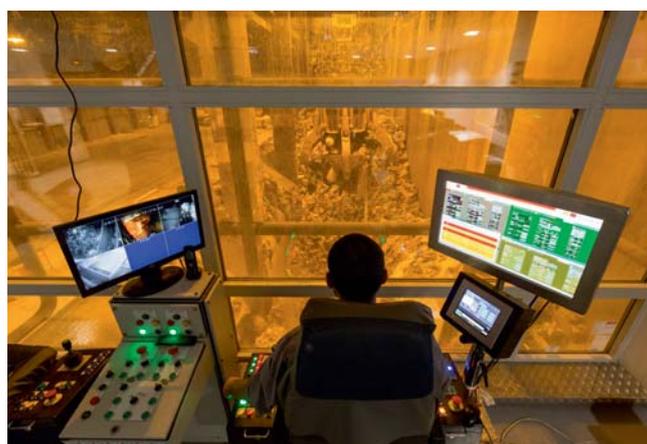
* La CCGST réalise cette prestation en régie

** La CCGST réalise le compostage sur l'Écopôle de la Môle

UN COÛT DE SERVICE MAÎTRISÉ

Les entreprises sous contrat (activités principales)

Entreprises	Nature de la prestation	Montant 2016 en €
Pasini/Pizzorno	Transport	542 166
Valeor	Collecte Sélective pav	1 232 944
Veolia - Paprec	Déchets verts	2 089 305
Veolia - Valeor	Encombrants	2 929 044
Veolia	Centre de tri	2 793 128
Zephyre	Traitement par incinération	12 412 308
SITA FD	Transport refiom	1 829 270
SATM	Transport refiom	211 632





Les indicateurs économiques 2016 (566 962 habitants)

Charges	Total en €	En €/habitant
Charges de structure	1 590 000	2,80
Charges de communication	1 348 000	2,38
Charges techniques		
Prévention	171 000	0,30
Transport	6 801 000	12,00
Traitement	28 382 000	50,06
Impôts et taxes		
Impôts	530 000	0,93
TGAP	1 489 000	2,63
Total Charges H.T. TVA Acquittée	40 311 000	71,10

Produits	Total en €	En €/habitant
Recettes industrielles	2 141 000	3,78
Soutiens	5 354 000	9,44
Recettes diverses UVE	409 000	0,72
Total des Produits	7 904 000	13,94



Contribution financière des membres

	35 008 000	
Coût du service public	32 407 000	57,16
Autofinancement	2 601 000	4,59

Syndicat mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise

Chemin G. Gastaldo - Quartier de l'Escaillon - 83 200 TOULON

Téléphone : 04 94 89 64 94

www.sittomat.fr

✓ DESIGN BY www.studio-mcb.com / La Valette-du-Var - Impression : Imprimerie Riccobono - Rédaction : Declik
Photographies : © Eco-Emballage - © Sittomat / Droits Réservés - © Pizzorno Environnement - © Veolia
© ghoststone / © Ljupco Smokovski / © sdenness / © WavebreakmediaMicro / © Oleg-F / © R-Roth-fotolia.com
Imprimé sur papier recyclé - 07/17

